



# BASSINS

Demande de crédit extrabudgétaire de  
200'000 CHF en faveur de la société TéléDôle  
Préavis municipal n° 06/11

14 avril 2011



# BASSINS

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La situation de la société TéléDôle est difficile. La saison hivernale a été en dessous des espérances et des planifications imaginées par le plan de financement de la société. L'installation du télésiège n'a pas pu fonctionner plus de 39 jours. Il manque une somme de 650'000 CHF pour financer les engagements face auxquels la société est débitrice. L'annexe 1 présente les comptes TéléDôle.

La société a lancé un appel aux communes du District et au Conseil Régional. Lors de l'assemblée des Syndics du mois de décembre 2010, il a été joint un groupe de réflexion politique aux membres du CoDir. Les actionnaires de TéléDôle se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à St-Cergue.

## Mesures prises jusqu'à ce jour

Le Comité de Direction avait procédé à une ouverture du capital-actions en 2009. Le résultat est en deçà des espérances escomptées. La limite de l'article 725 du Code des Obligations n'est pas respectée.

Le groupe politique et le Conseil Régional sont arrivés à plusieurs conclusions.

- D'imaginer des modifications immédiates du régime de fonctionnement du télésiège en été n'est pas réaliste. Il faut reprendre le plan partiel d'affectation. C'est un travail de longue haleine.
- De vendre le télésiège n'est pas d'actualité en ce moment. Nous perdrons plus d'argent que nous en gagnerions.
- De procéder à un enneigement artificiel n'est pas possible sans changer le plan partiel d'affectation et surtout de réaliser de forts investissements pour préparer les pistes et les aplanir.
- De demander l'aide de l'Etat.
- D'imaginer la mise en faillite de la société.

## Mesures concrètes et réalistes

Toutes ces pistes ne peuvent pas résoudre le problème immédiatement. Sauf celle actuellement lancée auprès des communes à savoir :

- Les communes peuvent faire don à la société TéléDôle d'un montant dans leurs limites de compétences municipales.
- Les communes peuvent prêter à la société TéléDôle un montant important pouvant permettre d'offrir un fonds de réserve financier pour absorber les engagements courants et préparer la saison 2011-2012.

## Situation communale

Il n'est pas inutile de rappeler les points suivants :

La commune de Bassins est actionnaire de cette société à hauteur de 8 % du capital-actions.

La commune de Bassins est caution de la société TéléDôle pour un montant de 99'600 CHF.

Le capital – actions de la société TéléDôle est actuellement de 1'325'000 CHF.

La commune de Bassins est membre du Conseil d'Administration de TéléDôle.

Ces décisions avaient été acceptées par le conseil communal de l'époque.

La Municipalité ne possède pas de compétences en matière financière comme les autres communes.



# BASSINS

## Proposition municipale

La Municipalité vous propose de prêter le montant de 200'000 CHF à la société TéléDôle aux conditions suivantes :

Taux d'intérêts annuel	2% sur 200'000 CHF
Amortissement annuel	0 CHF
Remboursement minimal	100'000 CHF dans 5 ans en fonction des disponibilités financières de TéléDôle ou reconductible 5 ans

Pour la commune, il est important de comprendre que si la société est mise en faillite il nous faudrait recourir à un emprunt pour financer notre caution. Nous partons donc du principe que nous anticipons une situation à laquelle nous sommes convaincus qu'il y aurait une solution positive. Si c'est le cas, nous aurions réglé notre problème de cautionnement et payé les intérêts de cette dette.

Dans notre budget communal, nous prendrons les frais de remboursement de cet emprunt par une charge de 40'000 CHF par année à la rubrique 14.351.1 Participation transports régionaux. Il est important de comprendre que cette ligne budgétaire sera prise en compte dans nos frais soumis à la péréquation.

### Plan financier TéléDôle

Année	Montant prêté	Taux intérêts	Intérêts annuels
2011	CHF 200'000	2%	CHF 4'000.00
	Montant restitué		Intérêts cumulés
2016	CHF 100'000		CHF 20'000.00

#### En cas de manque de liquidités de TéléDôle

	Montant restitué	Intérêts cumulés
2021	CHF 100'000	CHF 40'000.00

### Plan financier Bassins

Année	Montant emprunté	Taux intérêts	Intérêts annuels
	CHF 200'000	2%	CHF 4'000.00
	Montant remboursé	Rubrique	
2012	CHF 40'000	14.351.1	CHF -
2013	CHF 40'000	14.351.1	CHF -
2014	CHF 40'000	14.351.1	CHF -
2015	CHF 40'000	14.351.1	CHF -
2016	CHF 40'000	14.351.1	CHF -

#### En cas de manque de liquidités de TéléDôle

	Montant remboursé	Rubrique	Montant remboursé
2017	CHF -	14.351.1	CHF 4'000.00
2018	CHF -	14.351.1	CHF 4'000.00
2019	CHF -	14.351.1	CHF 4'000.00
2020	CHF -	14.351.1	CHF 4'000.00
2021	CHF -	14.351.1	CHF 4'000.00
	Montant restitué		Intérêts cumulés
2021	CHF 100'000		CHF 20'000.00



# BASSINS

Au terme de l'opération, la commune aura limité ses pertes en cas d'utilisation du cautionnement à 80'000 CHF en 2021.

## Conclusion

A l'heure où la commune de Bassins est mise au pilori suite à notre refus de financer les études de transports régionaux, la Municipalité est convaincue que ce sont les actions concrètes qui doivent être soutenues. Si le Conseil Régional n'est pas en mesure de résoudre le problème, c'est peut-être que le projet initial prévu par l'ARN (Association Régionale Nyonnaise) n'était pas imaginable dans le concept de cet étage administratif de plus aux échelons constitutionnels du pays.

Il est évident que c'est par les communes qu'il faudra soutenir ce télésiège. La Municipalité est persuadée que le Conseil Communal saura prendre la bonne décision.

## Décision

La Municipalité prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

vu le préavis municipal n° 06/11 du 14 avril 2011,

entendu les conclusions du rapport de la commission des finances,


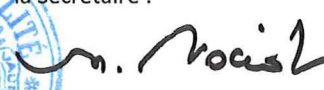
entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

**d'accepter le préavis municipal no 06/11 consistant à prêter un montant de 200'000 CHF à la société TéléDôle selon le plan de financement présenté dans le présent préavis**

**d'autoriser la Municipalité d'emprunter auprès d'un organe reconnu, la somme de 200'000 CHF aux conditions usuelles du marché**

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :  La Secrétaire :   
D. Lohri M. Noirot

